

SAS BEG
 1691, rue Henri Becquerel
 97122 BAIE-MAHAULT
 Port. : 06 90 50 30 97
 Siret : 813 738 309 00018 - Ape 8559 A

Dossier d'inscription au permis fluvial - Navigation en eaux intérieures

Le BATEAU ECOLE DE JARRY vous accueille dans ses locaux sur Rendez-vous au 0690 50 30 97

Accueil, renseignements & inscriptions au 196 rue de la chapelle, JARRY.

Batiment rose, en face de la blanchisserie du soleil, au dessus de EA-espace autos, et de dream center.

<p>Constitution du dossier : A déposer dans la boite aux lettres ou à scanner en ligne sur la page d'accueil.</p> <p>Le contrat « Bateau école de JARRY ». -A compléter, en 2 exemplaires. Les pièces nécessaires à la constitution du dossier figurent sur le volet de droite.</p> <p>Le certificat médical spécifique. - A faire remplir par un médecin, daté de moins de 6 mois à la date de l'examen, compléter la partie de droite et signer.</p> <p>2 photos d'identité en couleur et conformes. - Indiquer le nom et prénom au verso.</p> <p>Photocopie pièce identité. - Passeport (ou Carte d'identité recto verso sur 1 page).</p>	<p>Le dossier doit être remis le plus tôt possible pour réserver votre place et obtenir votre code d'accès aux cours en ligne.</p> <p>Demande d'inscription. -A remplir, signer, cocher les cases, noter numéros des Timbres fiscaux dématérialisés à acheter en ligne sur: timbres.impots.gouv.fr. : 38€</p> <p>Règlement. -250€ Par virement bancaire, chèque ou espèces. RIB BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE : BRED BAIE MAHAULT JARRY BREDFRPPXXX FR76 1010 7004 7300 1350 3197 672, Notez nom et prenom.</p> <p>Un code d'accès à la plateforme de cours en ligne vous est remis dès le règlement de la formation, vous permettant de vous préparer et de progresser à votre rythme. Préparez les examens blancs avant l'examen !</p>
---	--

Les cours théoriques : Salle climatisée, bomonne d'eau à disposition, machine à café, munissez-vous de feuilles et de stylos rouge et vert. Réalisez les cours en ligne au préalable !

La session classique comporte 3 cours du soir de 17H00 à 20H00

L'examen : à la direction de la mer de pointe Fouillole, derrière la faculté, aux phares et balises :

Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre livret du candidat, complété, avec votre photo et numéro du candidat. Repérez le lieu de l'examen avant la date, prévoyez d'arriver une demi-heure en avance devant le bâtiment « A », et anticipiez les bouchons fréquents.

LES FORMATIONS DU BATEAU ECOLE DE JARRY 2020

**CREATION DE SESSIONS THEORIQUES DE GROUPE : 6H AVEC CHOIX DES HORAIRES ET JOURS DE FORMATIONS,
EN AYANT REALISE L'INTEGRALITE DES COURS EN LIGNE AU PREALABLE DES 5 CANDIDATS.**

**Si votre dossier est remis complet, conforme & scanné par mail, photos en JPG, docs en PDF, sur
bateauecole@hotmail.com OU uploadé en ligne, la semaine précédente le délai maximum,
accompagné d'un paiement comptant : Nous offrons une remise de 20€ sur le tarif individuel.**

TOUS NOS PERMIS ET COURS SONT ACCOMPAGNES DE COURS EN LIGNE ET DE TESTS EN LIGNE OFFERTS POUR APPRENDRE A VOTRE RYTHME !	TARIF individuel	Dès 2	Dès 4	Dès 6	Dès 10
PERMIS COTIER - Timbres fisc. 108€. -Cours en salle avec formateur (12H30) -Cours pratiques (6 H. en mer) -Entrainement du samedi.	389€	359€	329€	310€	300€
PERMIS HAUTURIER - Timbres fisc. 38€. -Cours en salle avec formateur. Matériel à disposition.Carte offerte.	499€	469€	429€	410€	390€

**PROMOTION CONTRAT PERMIS CÔTIER + HAUTURIER à 750€ + FORMATION CRR OFFERTE
SOIT 278€ DE CADEAUX !**

CERTIFICAT RESTREINT DE RADIOTELEPHONIE -Cours en salle 6H. avec formateur - 78€ par chèque à l'ANFR.	140€	120€	110€	100€	90€
PERMIS FLUVIAL –Timbres 38€. Cours en salle 6H. avec formateur. -Si non titulaire du côtier, 108€ de timbres+ 100€ pour la pratique.	PROMO 250€	230€	220€	210€	200€
COURS THEORIQUE PARTICULIER.		2H : 120€		4H : 200€	
COURS DE PERFECTIONNEMENT PRATIQUE 2H.		2H : 160€		4H : 300€	
COURS DE DECOUVERTE ½ JOURNEE GROUPE =ou > 3 : Grand cul de sac, petit cul de sac, cours de nuit...			150€ /personne		
COURS DE DECOUVERTE 1 JOURNEE GROUPE = ou > 4 : Les saintes, grand cul de sac...				200€ /personne	
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A LA JOURNEE DE 10H00 à 16H00. (Bateau non compris).				250€	
Carte GPS A INSTALLER SUR 5 APPAREILS : téléphone, tablette pc ou mac + cartes papiers atlas Caribbean.				100€	
<u>BLOC ANTILLES MARINE (+extrait RIPAM)</u>				39€	
FORMATION DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (2 JOURS).				200€	



PERMIS BATEAUX
COURS EN SALLE & EN LIGNE
CÔTIER - FLUVIAL
HAUTURIER - CRR
0690 50 30 97
bateauxecolesguadeloupe.com

CONTRAT DE FORMATION 2020 FLUVIAL

Entre, d'une part,

AGREEMENT N° 097079/2011

SAS BEG
1691, rue Henri Becquerel
97122 BAIE-MAHAULT
Port. : 06 90 50 30 97
Siret : 813 738 309 00018 - Ape 8559 A

Et d'autre part, Mr, Mme, Melle :

Prénoms (dans l'ordre à l'état civil).

Né le A (Dep.) :

Domicilié(e) à :

CP / Ville : /

Tel portable : Email :

Entreprise : Profession :

Il est convenu ce qui suit : OBJET DU CONTRAT : Permis mer FLUVIAL

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin de le présenter aux épreuves théoriques du permis côtier et qu'il puisse être autonome à l'issue de la formation pratique dans le but d'obtenir la validation par l'établissement.

DESCRIPTION DE LA FORMATION : Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique évaluée à 5 heures30 minimum¹ de théorie et de 4 Heures minimum de pratique (dont 2 heures à la barre du bateau). Ce volume de formation est susceptible d'être augmenté d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007.**DEMARCHES ADMINISTRATIVE :** Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier. Le candidat est avisé par l'établissement des documents à fournir pour constituer son dossier. L'établissement s'engage à le déposer, une fois complet dans les meilleurs délais. **RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT :**

Durée : Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois pour la partie théorique et de 18 mois pour la partie pratique Ces délais partent tous deux à compter de la date de signature du présent contrat et ne sont donc pas cumulables. Passés ces délais, le contrat sera résilié de plein droit. **Suspension :** Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, pour une durée de 6 mois, au-delà il sera résilié de plein droit. **Résiliation :** Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur de l'établissement. En cas de rupture pour cas de force majeure, la facturation sera opérée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation indivisibles. Le contrat sera résilié ou rompu après solde de tout compte. Dans ce cas, le dossier, qui est la propriété du candidat, lui est personnellement restitué à sa demande. Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale. **PROGRAMME et DÉROULEMENT de la FORMATION :** L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs contenus dans le Décret du 28/07/2007 et énumérés dans le livret d'apprentissage. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement en concertation avec le candidat. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de sa progression. Pour chaque objectif, le déroulement sera le suivant : Présentation de l'exercice : (objectif, valeur, explications et démonstration) - Réalisation de l'exercice et évaluation du moniteur. - bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et les annotations sur le livret. **MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUE :** L'établissement mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour atteindre le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée dans l'établissement et les cours pratiques seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant au permis enseigné. Les bateaux utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur.

OBLIGATIONS DES PARTIE L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret du 04 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis et dans la limite des places d'examen attribuées à l'établissement par l'administration. L'établissement fournit au candidat un livret d'apprentissage. La formation pratique ne peut commencer qu'à la remise par le candidat de son dossier d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base de données OEDDIP. Le livret est remis au candidat, en toute priorité, au plus tard au début de la formation pratique ou avant de se présenter à l'examen théorique. Le candidat doit en prendre connaissance et le tenir à jour sous le contrôle de l'établissement. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation complémentaire, l'établissement s'engage à représenter le candidat dans les meilleurs délais.. Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. En cas de non respect par le candidat des prescriptions pédagogiques ou du calendrier de formation, l'établissement se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves théoriques du permis. Le responsable de l'établissement en informera le candidat et lui proposera un calendrier de formation complémentaire. Après mise en conformité avec les prescriptions de l'établissement, le candidat sera présenté aux épreuves du permis de conduire. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement ou ses représentants, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats...). **Règlement des sommes dues :** Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat. Sauf accord préalable signé des parties, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage de l'examen pratique. **Respect du calendrier :** Le candidat est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation. **Désaccord :** Dans le cas de désaccord entre les parties, le litige sera porté devant un médiateur, ou à défaut, devant la juridiction territoriale compétente. **ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS** Toute leçon ou cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures ouvrables à l'avance sera du et facturé, et ne sera pas reporté ni ne donnera lieu à remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié. Cette même règle s'applique dans le cas d'une formation globale par forfait ou stage. L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report. **Si un candidat décide de ne pas se présenter à une épreuve, il devra en avertir le centre de formation (sauf cas de force majeure dûment constatée) au minimum une semaine à l'avance sous peine de perdre les frais afférents à cette prestation.**

TARIFS DES PRESTATIONS FORFAITAIRES	Nbre d'heures	S/total ou forfaits
THEORIE : Inscription, création candidat, cours en ligne, livrets		Offerts
Cours collectifs et tests	9H	
Cours découverte hauturier	3H	
Option Cours particulier 2H : 120€		
PRATIQUE Leçons collectives dont 2 Heures à la barre		
Option Cours particulier et perfectionnement 2H : 160€		
Options découvertes 3H. Cours de nuit, découverte Fajou-caret ... : 150€/pers.		
Option découvertes journées grand cul de sac marin, les saintes... : 200€/pers.		
Cours personnalisé, sortie à la journée en accompagnement 250€ de 10H à 16H		
Frais de réinscription : 150€+38€ de timbres.		
FORFAIT, Prix total TTC hors options : EN PROMOTION	250€	
FORFAIT AVEC OPTIONS :		

MODALITES DE PAIEMENT (esp.chq vrt)	Montant, n chèque, banque	date

RIB BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE BIC: BREDFRPPXXX

FR76 1010 7004 7300 1350 3197 672 ACCOMPAGNE DU NOM ET PRENOM

Comment nous avez-vous connu ?

Facebook Site internet Les pages jaunes Publicité ou Personne Précisez s'il vous plaît :

Demande d'inscription. Certificat médical spécifique. 2 photos d'identité. Contrat de formation

Photocopie du passeport ou CNI recto/verso Règlement de la formation.

Timbres fiscaux : 38 € droits d'examen SUR : timbres.impots.gouv.fr

Accès Cours en ligne (transmis au paiement de la formation.) Code :

<https://bateauxecolesguadeloupe.com> : « j'accède aux cours en ligne »

Votre dossier est remis complet, conforme uploadé en ligne ou scanné par mail, sur bateauecole@hotmail.com, photos en jpeg, docs en PDF,

Fait à le En 2 exemplaires,
Pour l'établissement, Le Candidat,
Le représentant légal
« Lu et approuvé »
« Lu et approuvé »
« Lu et approuvé »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
la mer et
des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*01

AGREEMENT N° 097079/2011

SAS BEG

1691, rue Henri Becquerel
97122 BAIE-MAHAULT
Port. : 06 90 50 30 97

Siret : 813 738 309 00018 - Ape 8559 A

- Eaux maritimes : option « côtière »
Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille	(suivi du nom d'usage s'il y a lieu)	A	Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)
Né(e) le			
Nationalité			
Adresse complète :			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code postal	Localité	Pays	
Téléphone	Courriel		

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription
 - Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance (1)
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur (2)
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé
(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature

Numéro Timbre fiscal
correspondant au droit
d'inscription (38 €)

Numéro Timbre fiscal
droit de délivrance* (70 €)

)

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.

Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)* aux conditions d'aptitude physique requises par les textes en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le
A

Adresse :
.....
.....

- déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.
- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.